



CHAMPIONNAT DE MOSELLE ULTIMATE-PING

Article 1 – Conditions de participation

Le championnat de Moselle d'Ultimate Ping est ouvert à tous les licenciés compétition ou loisir des clubs de Moselle.

Article 2 – Inscription des équipes

Un club peut engager une ou plusieurs équipes. Les ententes sont autorisées.

Article 3 – Composition des équipes

Les rencontres se jouent par équipes de 2 ou 3 joueurs. Un seul changement autorisé au sein de l'équipe, pour toute la durée de la compétition.

Un joueur ayant participé à une journée dans une équipe, ne pourra pas prendre part à la compétition dans une autre équipe.

Article 4 – Formule de compétition

Le championnat de Moselle d'Ultimate Ping se disputera sur trois journées : les dimanche 23 avril, 28 mai et 2 juillet 2023.

Les deux premières journées permettent aux équipes de marquer des points en vue de la journée finale, qui permettra de décerner le titre de Champion de Moselle d'Ultimate Ping.

Seules les équipes ayant participé à au moins une des deux premières journées pourront participer à la journée finale.

Article 5 – Déroulement sportif

Lors de chaque journée, les équipes seront regroupées en poule de 3 ou 4 équipes, afin de disputer plusieurs rencontres le même jour.

Les rencontres se déroulent suivant la formule dite « Coupe Davis », à savoir deux simples, suivis d'un double puis des deux autres simples. Toutes les parties sont disputées.

Toutes les parties se joueront selon le règlement sportif Ultimate-Ping en vigueur.

Article 6 – Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par les participants.

Article 7 – Modification du règlement

Le Comité de Moselle se réserve le droit de modifier la formule de compétition en fonction du nombre d'équipes inscrites.